

L'an deux mil quinze et le vingt février à vingt heures trente le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle, sous la présidence de Monsieur LOVISA Jean-Pierre.

Présents : Mesdames RUBOD, LEGAUT, MARTHOUD, COUROUAU, COSTA
Messieurs TASSAN, GARCIA, PRAVAZ.

Excusés : Messieurs VERRON qui a donné pouvoir à Madame COUROUAU, Monsieur CROZY qui a donné pouvoir à Monsieur GARCIA, Monsieur SARETTA qui a donné pouvoir à Monsieur LOVISA, Monsieur BERTRAND qui a donné pouvoir à Monsieur PRAVAZ

Madame GIROD qui a donné pouvoir à Madame LEGAUT

Secrétaire de séance : Madame COUROUAU Geneviève

Délibérations

Délibération n°10-2015 : Remboursement anticipé de deux prêts du CREDIT MUTUEL et contrat d'un nouveau prêt à la CAISSE D'EPARGNE

Dans le cadre de la gestion de sa dette, la commune de Saint Jean de Chevelu a sollicité la Caisse d'Epargne pour la négociation de ses prêts n° 08892 000207 09002 et n° 08892 00020709004 dont le capital restant dû sera au 01/03/2015 de 361 386.20 avec des taux d'intérêt de 4.80% et 4.85%.

Ces taux ayant beaucoup évolué récemment, la proposition de la Caisse d'Epargne est la suivante :

- Montant : 379 000 €
- Date de la première échéance : 25/01/2015
- Date de la dernière échéance : 25/01/2028
- Durée : 13 ans
- Taux d'intérêt applicable : 2.29%
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Amortissement du capital : progressif
- Période des échéances : trimestrielle
- Commission : 560 €

Le remboursement des emprunts contractés avec le crédit mutuel s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement par mandat administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise le Maire à signer le contrat de prêt et à procéder à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du prêt.

Vote du Budget Primitif M14 (Budget général)- voir page 3 et 4

Vote du budget Primitif M49 (Budget assainissement) voir page 5

Délibération n°11-2015 : Vote des taux

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote les taux suivants pour l'exercice 2015 :

- Taxe d'habitation : 11.40%
- Taxe foncière (bâti) : 16%
- Taxe foncière (non bâti) : 67.06%
- CFE : 19.85%

Délibération n°12-2015 : Vote des subventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de verser une subvention d'un montant de 300 € à l'association Music' Yenne.

2. Questions diverses

La séance est levée à 23h15.

BUDGET PRIMITIF M14 2015

Recettes de fonctionnement prévues 2015		596 870,00 €
CA 2014	+	327 019,00 €
Sous -Total 1	=	923 889,00 €

Dépenses de fonctionnement prévues 2015	-	488 796,00 €
Sous - Total 2	=	435 093,00 €

Pour info : Recettes prévues - Dépenses prévues	=	+	108 074,00 €
---	---	---	--------------

Solde OFI	-	12 983,00 €
Sous - Total 3	=	422 110,00 €

TOTAL à répartir sur les programmes 422 110,00 €

Programmes à réaliser

Materiel	5 000,00 €	417 110,00 €
Voirie	138 747,00 €	278 363,00 €
Batiments communaux	41 800,00 €	236 563,00 €
Salle des fêtes/Mairie	17 000,00 €	219 563,00 €
terrain	44 500,00 €	175 063,00 €

175 063,00 €

Voirie	50 000,00 €	125 063,00 €
Bâtiments communaux	60 000,00 €	65 063,00 €
Terrain	65 063,00 €	0,00 €

Propositions

Programme matériel

- 1 500 € plan de sauvegarde + 600 € couvertures
- 2 500 € informatique école + mairie
- 400 € outillage

Total = 5 000 €

Programme voirie

- 22 900 € VC n°10 La Mandaz
- 1 200 € cunette La Source
- 12 000 € Lotissement les Bruyères
- 5 000 € éclairage public hameau Albert Blanc – 2000 €
= 41 100 € Travaux voiries communales
- **16 785 €** Sécurisation Champrond – 4 510 € subvention
- **10 000 €** extension de réseau ERDF
- **3 000 €** protection incendie
- **3 500 €** barrières
- **123 452 €** création parking – 52 580 subvention

Total = 138 747 €

Bâtiments communaux

- 5 000 € Abri des Lacs – 8 200 € subvention
- 2 000 € isolation combles école
- 30 000 € chaudière école – 10 000 € subvention
- 5 000 € Eglise Chaudière + toit
- 3 000 € réfection cantine
= 26 800 €
- **15 000 €** accessibilité handicapés

Total = 41 800 €

Salle des fêtes/mairie

- **17 000 €**

Terrain

- **6 000 €** Régularisation route des vignes et Rivollet
- 8 000 € DUP
- 8000 € achat terrain parking
= 16 000 €
- **7 500 €** aménagement aire + jeux
- **15 000** Modif PLU

Total = 44 500 €

BUDGET M 49 BP 2015

Recettes de Fonctionnement prévues 2015		53 616,00
CA 2014	+	143 916,00
Sous -Total 1	=	197 532,00

Dépenses de fonctionnement prévues 2015	-	40 861,00
Sous - Total 2	=	156 671,00

Pour info : Recettes prévues - Dépenses prévues	=	+ 12 755,00
---	---	-------------

Solde OFI		3 316,00
Sous - Total 3	=	159 987,00

TOTAL à répartir sur les programmes 159 987,00

Programmes à réaliser

Etude épandage des boues		
Extension réseaux existants	50 000,00	109 987,00
station épuration	10 9987 +15 000= 124 987	0,00
Etude amélioration station		